Saint-Denis, le 02/04/2021

Communiqué du CDTT92

Suite aux décisions fédérales prises le 1er avril en Conseil Fédéral, le Bureau Directeur du Comité a décidé :

- **L'arrêt du championnat par équipes départemental**, sans montée et sans descente. La constitution des poules de la 1ère phase 2021-2022 de toutes les divisions du championnat par équipes départemental se fera avec les équipes de la phase 1 de la saison 2020-2021 qui se réengageront.

- **L'annulation de toutes les compétitions départementales** 2020-2021 qui devaient avoir lieu jusqu'au 30/06/2021.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les aides financières aux clubs pour la saison 2021/2022 :

- **La gratuité de l'engagement des équipes du championnat par équipes départemental** pour les équipes engagées en 2020/2021 qui se réengageront en 2021/2022

- **Une aide à la licenciation** : une remise sur le tarif de chaque licence (traditionnelle et promotionnelle), sur la part départementale des licences validées sur 2020/2021, la FFTT et la Ligue prenant leurs propres décisions tarifaires à leur échelon.
  Les décisions concernant les tarifs globaux pour la saison prochaine seront prises et vous seront communiquées en mai prochain.

Le Bureau Directeur du Comité